

DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mai 2015

Délibération n° 2015 - 27/05/2015 - 3

Organisation budgétaire en mode Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 19 voix pour, 2 abstentions :

l'organisation budgétaire en mode GBCP jointe en annexe qui s'organise comme suit :

Harmonisation de toutes les unités budgétaires (UB) actuelles qui deviennent des services opérationnels (SO) (composantes, laboratoires, services, pôles)

- 1 Centre de service partagé (CSP) multi Centre de responsabilité budgétaire (CRB) avec un laboratoire autonome (configuration actuelle de l'antenne + des 5 UFR) + MSH
 - 1 CSP Sciences et Techniques avec deux laboratoires autonomes + ESIREM
 - 1 CSP Sciences de Santé
 - 1 CSP SVTE avec un laboratoire autonome (CSGA) + IUUV + Chaire UNESCO
 - 1 CSP Formation Continue et apprentissage
 - 4 CSP dans les sites :
 - Nevers** ⇨ ISAT + Campus Nevers
 - Le Creusot** ⇨ IUT le Creusot + Centre Condorcet + Campus le Creusot+ **Campus Mâcon**
 - Dijon** ⇨ IUT Dijon / Auxerre + Campus Auxerre
 - Chalon sur Saône** ⇨ IUT Chalon sur Saône + Campus Chalon
 - 1 CSP ESPE
 - 1 CSP Services Support
 - 1 CSP Budget Annexe Immobilier
- 12 CSP
- 1 CRB répartiteur de crédits
 - 3 CRB non répartiteurs de crédits
 - 2 CRB qui peuvent être positionnés en CRB + CSP

Dijon, le 28 mai 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Organisation budgétaire en mode GBCP

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

